

# Entreprise VELO MAGASIN GENERAL

18 Rue AUVRY 93300 AUBERVILLIERS FRANCE

Plaquette du **01/01/2024** au **31/12/2024**



VELO MAGASIN GENERAL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

---

## Liasse fiscale

Imprimés fiscaux

5

**LIASSE FISCALE**

**Imprimés fiscaux**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="radio"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
VELO MAGASIN GENERAL	18 Rue AUVRY
SIRET 9 0 0 7 8 3 5 5 6	93300 AUBERVILLIERS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>		
Activités exercées	Commerce et réparation de motos	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
Bénéfice imposable à 15 %	1 231	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0	
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0		
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44. quinquies <input type="checkbox"/>			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		0	

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>
---	---

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N°	Nom

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé   MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
HUMAFIN COOP 98 B Rue BRULE MAISON 59000 LILLE      Tél: 0618664744		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	<input checked="" type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date: 2025-02-27	Lieu: AUBERVILLIERS
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>	prestataire :		

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même				a					
	payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)					c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :					e					
Libellé					Montant					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI					j					
<b>Montant des revenus répartis</b>					<b>TOTAL (ligne a à e)</b>					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			Montant des versements versées :			
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
K DIVERS										
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations				Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
<b>MVLT imposées</b>				<b>à 0 %</b>		<b>à 15 %</b>		<b>à 19 %</b>		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

# Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires	230 653
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	1 231
Capital entièrement libéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	<input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	40 905
Total des Réintégrations	185
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	39 674
Déficit Généré	0
<b>RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE</b>	<b>1 231</b>

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	1 231	15	185
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
<b>IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER</b>			<b>185</b>
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT</b>			<b>40 720</b>
<b>RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT</b>			<b>40 720</b>
<b>Écart</b>			<b>0</b>

Désignation de l'entreprise		VELO MAGASIN GENERAL						Néant *					
Adresse de l'entreprise		18 Rue AUVRY		93300 AUBERVILLIERS									
SIRET		9 0 0 7 8 3 5 5 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12							
								Exercice N clos le 2024-12-31					
<b>ACTIF</b>								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014	1 224	016	1 224						
	Immobilisations corporelles *		028	23 154	030	14 567	8 587						
	Immobilisations financières * (1)		040	2 046	042		2 046						
	<b>Total I (5)</b>		044	26 424	048	15 791	10 633						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060	79 255	062		79 255					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	287	070		287					
		Autres * (3)		072	11 731	074		11 731					
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	16 511	086		16 511						
	Charges constatées d'avance *		092	3 786	094		3 786						
<b>Total II</b>		096	111 569	098		111 569							
<b>Total général (I + II)</b>		110	137 993	112	15 791	122 202							
<b>PASSIF</b>								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			5 000					
	Écarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126								
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131	)	132						
	Report à nouveau				134			(39 674)					
	Résultat de l'exercice				136			40 720					
	Subventions d'investissement				137								
	Provisions réglementées				140								
	<b>Total I</b>				142			6 046					
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			44 749					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			735					
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			16 022					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 084	)	172	8 936						
	Comptes courants d'associés				173			38 291					
Autres dettes				175			7 422						
Produits constatés d'avance				174									
<b>Total III</b>				176			116 155						
<b>Total général (I + II + III)</b>				180			122 202						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	32 698						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	64						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Designation de l'entreprise		VELO MAGASIN GENERAL					Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)							2024-12-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	167 069		
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214		
			Services *			217		218	63 584	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226	5 000		
	Autres produits						230	364		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232	236 017		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	132 533		
	Variation de stock (marchandises)						236	(25 048)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	(169)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240			
	Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier 156 - immobilier )						242	29 185		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		19	244	2 901	
	Rémunérations du personnel						250	70 966		
	Charges sociales						252	15 313		
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255			254	4 914	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259			262	34	
Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264	230 629		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	5 388		
Produits financiers						(III)	280	470		
Produits exceptionnels						(IV)	290	42 765		
Charges financières						(V)	294	609		
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347			(VI)	7 110		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	185		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	40 720		
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312	40 720	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles				322					
	Impôts et taxes non déductibles				324		185			
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensés de réintégration )	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire (44 séptdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser -BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéf. c. 1, déf. c. 2					352	40 905	354	
Déficits	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables 39 674 dont imputés sur le résultat :						39 674	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéf. c. 1, déf. c. 2					370	1 231	372	

<b>I REINTEGRATIONS DIVERSES</b>	Montant
----------------------------------	---------

<b>II DEDUCTIONS DIVERSES</b>	Montant
-------------------------------	---------

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

VELO MAGASIN GENERAL

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		ACTIF IMMOBILISE											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		0	406				
	Autres	410	1 224	412		414			416	1 224			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426		0			
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels <sup>a</sup>	440	8 426	442		444		446		8 426			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	11 120	452		454		456		11 120			
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 608	472		474		476		3 608			
Immobilisations financières		480	1 982	482	64	484		486		2 046			
TOTAL		490	26 359	492	64	494		496		26 424			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres Immobilisations incorporelles		500		502	926	504	298	506		506	1 224		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 581	532	1 664	534		536	4 245	536	4 245		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 642	542	2 072	544		546	6 714	546	6 714		
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 728	562	880	564		566	3 608	566	3 608		
TOTAL		570	10 877	572	4 914	574		576	15 791	576	15 791		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les ntreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15% ou 12,8%		0 %				
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD<sup>a</sup>

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		VELO MAGASIN GENERAL		Néant		<input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0
<b>A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>					Dotations		Reprises		
Fonds commercial					681	0	683	0	
Autres Immobilisations incorporelles					700	0	705	0	
Terrains					710	0	715	0	
Constructions					720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage					730	0	735	0	
Inst. générales, agencements et aménagements divers					740	0	745	0	
Matériel de transport					750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles					760	0	765	0	
TOTAL					770	0	775	0	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780			0	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)°							982	39 674	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)°		982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)°		982 ter	0		
Déficits imputés							983	44 527	
Déficits reportables							984	-4 853	
Déficits de l'exercice							860	0	
Total des déficits restant à reporter							870	-4 853	
<b>IV DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	0	381	888	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	0			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	0	380	6 836	
N° du centre de gestion agréé							388	0	

Montant de la TVA collectée	374	46 138
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	29 299
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI <sup>1</sup>	397	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. □  
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD  
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>VELO MAGASIN GENERAL</b>		Néant *																		
Exercice ouvert le : <b>2024-01-01</b> .....		et clos le : <b>2024-12-31</b> .....		Données en nombre de mois <b>1 2</b>																		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																						
Effectif moyen du personnel * :		376	2																			
Dont apprentis		657																				
Dont handicapés		651																				
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861																				
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																						
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	230 653																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118																				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119																				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105																				
<b>TOTAL 1</b>		106	230 653																			
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	364																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143																				
Subventions d'exploitation reçues		113	5 000																			
Variation positive des stocks		111	25 048																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	5 951																			
<b>TOTAL 2</b>		144	36 363																			
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																						
Achats		121	136 125																			
Variation négative des stocks		145																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	18 007																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	0																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133																				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	34																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128																				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135																				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150																				
<b>TOTAL 3</b>		152	154 166																			
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>																						
Calcul de la valeur ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>		137	112 850																	
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117	112 850																			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																						
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</b>																						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.</b>																						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	230 653	Effectifs au sens de la CVAE *	023 2																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	0																			
Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	016	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation																						

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant  
directement au moins 10 % du capital de la société)Néant 

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 900783556

Dénomination de l'entreprise VELO MAGASIN GENERAL

Adresse (voie) 18 Rue AUVRY

Code postal 93300 Ville AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	904	500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)	Mme	Nom patronymique	LAURENTY	Prénom(s)	GRAZIELLA
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	1987-10-16	N° de département	77	Commune	fontainbleau
				Pays	FRANCE
Adresse : N°	135	Voie	Rue	Danielle Casanova	
Code Postal	93300	Commune	AUBERVILLIERS	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient  
directement au moins 10 % du capital )

Néant  \*

Exercice clos le 2024-12-31

SIREN 900783556

Dénomination de l'entreprise VELO MAGASIN GENERAL

Adresse (voie) 18 Rue AUVRY

Code postal 93300 Ville AUBERVILLIERS

I-NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
--	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
neant	0

Nombre de lignes : 1

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues (FNP)	9 398

Nombre de lignes : 1

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
neant		0	0	0	0

Nombre de lignes : 1

## DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
GANDI	2024061020250609	53	0	0
GANDI	2024082120250820	61	0	0
FUTUROSOF	2024090220250901	842	0	0
IMMOBILIERE 3F F1T25	2025010120250331	55	0	0
IMMOBILIERE 3F F1T25	2025010120250331	2 025	0	0
COPREGIF	2025010120251231	750	0	0

Nombre de lignes : 6

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
neant		0	0	0

Nombre de lignes : 1

**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4

**Identification de la société**

Désignation de la société

VELO MAGASIN GENERAL

Adresse de son principal établissement

18 Rue AUVRY  
93300 AUBERVILLIERS

Numéro SIRET du principal établissement

900783556

Code APE

4540Z

Adresse du siège social si différente

--

**I . Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	40 905
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	39 674
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II . Bénéfices soumis au taux réduit**

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 231
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	1 231

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

0

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

--

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 2024-01-01 au 2024-12-31		ou Année :
Dénomination de l'entreprise :	VELO MAGASIN GENERAL	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	9 0 0 7 8 3 5 5 6	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale ( <a href="#">article 223 A du CGI</a> ) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration ( <a href="#">article 49 septiesQ de l'annexe III au CGI</a> )		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

### I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>1</sup>

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

### II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>4</sup>

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autre crédits d'impôts")

**III – CAS PARTICULIERS**

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

**NOUVEAUTÉS**

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
  - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
  - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
  - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

**RAPPELS**

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ( [article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

<sup>4</sup>Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

**INFORMATIONS**

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)

